

COMPTE-RENDU

EMARGEMENT

Administrateurs présents

Nicole MOISY
Catherine EVILLARD
Françoise LERAY
Yves LE VRAUX
Marc PINCON
Alexandra OUVRARD
Dominique CRAMET

Geneviève BRETON
Annie DELAUNAY
Francine GITTON
Danielle LEGUAY
Marie-Madeleine MENARD
Dominique-Anne REYNAUD

Administrateurs absents excusés

Eric POEHR
Yann MOTTAIS
Nicole BLOUIN
Gilbert THOMAS

Pouvoirs

Eric POEHR à Alexandra OUVRARD
Yann MOTTAIS à Catherine EVILLARD

Nicole BLOUIN à Françoise LERAY
Gilbert THOMAS à Dominique CRAMET

ORDRE DU JOUR

01. Approbation compte-rendu séance du 15.12.2021
02. Vote des comptes de gestion 2021
03. Vote des comptes administratifs 2021
04. Débat d'orientation budgétaire 2022
05. Analyse des besoins sociaux : création d'une équipe projet
06. Retour sur les décisions de la Commission permanente
07. Bilan des dispositifs d'aide à la pratique sportive et culturelle
08. Questions diverses

01. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 15.12.2021

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents approuvent le compte-rendu du précédent Conseil d'Administration, en date du 15 décembre 2021.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

02. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

Rapporteur : Nicole MOISY

Madame la Présidente explique que le compte de gestion est un document de contrôle comptable établi par le trésorier qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- Le bilan comptable du CCAS qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de celui-ci.

Elle précise qu'un compte de gestion est établi par budget voté, à savoir un pour :

- le budget principal du CCAS ;
- le budget annexe pour la Résidence autonomie.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante afin qu'elle puisse constater sa stricte concordance avec le compte administratif (présenté le même jour).

a. Compte de gestion du CCAS

Budget CCAS Principal	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions	31 335,00	678,40	32 013,40
Mandats émis	15 748,97		15 748,97
Annulation de mandats			0,00
Dépenses nettes	15 748,97	0,00	15 748,97
RECETTES			
Prévisions	31 335,00	678,40	32 013,40
Titres émis	16 231,14	0,00	16 231,14
Réduction de titres			0,00
Recettes nettes	16 231,14	0,00	16 231,14
RESULTAT			
Excédent	482,17		482,17
Déficit			
Report N-1	3 577,14	678,40	4 255,54
Part affecté à l'investissement			0,00
Transfert/Intégration résultats			0,00
Résultat de clôture	4 059,31	678,40	4 737,71

b. Compte de gestion de la Résidence autonomie

Budget CCAS résidence autonomie	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions	1 119 180,08	298 290,96	1 417 471,04
Mandats émis	845 969,39	17 028,54	862 997,93
Annulation de mandats	17 447,70		17 447,70
Dépenses nettes	828 521,69	17 028,54	845 550,23
RECETTES			
Prévisions	1 119 180,08	298 290,96	1 417 471,04
Titres émis	798 311,63	52 347,08	850 658,71
Réduction de titres	83,00		83,00
Recettes nettes	798 228,63	52 347,08	850 575,71
RESULTAT			
Excédent		35 318,54	5 025,48
Déficit	30 293,06		
Report N-1	355 080,08	250 697,03	605 777,11
Part affecté à l'investissement			0,00
Transfert/Intégration résultats			0,00
Résultat de clôture	324 787,02	286 015,57	610 802,59

c. Consolidation et clôture

Madame la Présidente explique qu'il s'agit ici de la présentation des deux budgets, celui du CCAS (budget principal) et celui de la Résidence autonomie (budget annexe).

Résultat de l'exercice cumul des 2 budgets 80100 et 80300	5 507,65 €
Section de fonctionnement excédent ou déficit	- 29 810,89 €
Section d'investissement excédent ou déficit	35 318,54 €
Résultat global de l'exercice	615 540,30 €

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	678,40				678,40
Fonctionnement	3 577,14		482,17		4 059,31
TOTAL I	4 255,54		482,17		4 737,71
II - Budgets des services à caractère administratif 80300-RES AUTONOM LES FONTAINE					
Investissement	250 697,03		35 318,54		286 015,57
Fonctionnement	355 080,08		-30 293,06		324 787,02
Sous-Total	605 777,11		5 025,48		610 802,59
TOTAL II	605 777,11		5 025,48		610 802,59
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	610 032,65		5 507,65		615 540,30

Le Conseil d'Administration ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et :

- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses et des recettes effectuées

- les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés :
 - o des états de développement des comptes de tiers,
 - o ainsi que l'état de l'actif, du passif,
 - o l'état des restes à recouvrer,
 - o et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Est invité à déclarer que les comptes de gestion des budgets principaux des CCAS de Gennes-Val-de-Loire et du budget annexe de la résidence autonomie Les Fontaines, dressés par le Receveur pour l'exercice 2021, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- ⇒ D'approuver cette proposition ;
- ⇒ D'autoriser, Madame la Présidente ou à défaut la Vice-présidente à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

03. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Rapporteur : Catherine EVILLARD

Madame la Vice-Présidente explique que les comptes administratifs doivent être présentés en l'absence de la Présidence, puisque celle-ci ne peut être juge et partie.

a. Compte administratif du CCAS

ccas Gennes-Val-de-Loire 80100	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats reportés		3 577,14		678,40	0,00	4 255,54
opérations de l'exercice	15 748,97	16 231,14			15 748,97	16 231,14
TOTAUX	15 748,97	19 808,28	0,00	678,40	15 748,97	20 486,68
résultats de clôture		4 059,31		678,40		4 737,71
restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		4 059,31	0,00	678,40	0,00	4 737,71
RESULTATS DEFINITIFS		4 059,31		678,40		4 737,71

b. Compte administratif de la Résidence autonomie

ccas Genes-Val-de-Loire 80300	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats reportés		355 080,08		250 697,03	0,00	605 777,11
opérations de l'exercice	828 521,69	798 228,63	17 028,54	52 347,08	845 550,23	850 575,71
TOTAUX	828 521,69	1 153 308,71	17 028,54	303 044,11	845 550,23	1 456 352,82
résultats de clôture		324 787,02		286 015,57		610 802,59
restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		324 787,02	0,00	286 015,57	0,00	610 802,59

Considérant que Madame Nicole MOISY, Présidente du CCAS, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Catherine EVILLARD, Vice-présidente du CCAS pour le vote des comptes administratifs 2021, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Catherine EVILLARD, Vice-présidente du CCAS, est invité à délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Madame Nicole MOISY, Présidente du CCAS.

Le Conseil d'Administration ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré du budget principal (CCAS) et du budget annexe (Résidence autonomie) ;

Vu les comptes administratifs 2021 dressés par la Présidente,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2021, lesquels peuvent se résumer tels que présentés ci-dessus ;
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- ⇒ D'approuver cette proposition ;
- ⇒ D'Autoriser, Madame la Vice-présidente à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente décision.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

04. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteurs : Nicole MOISY et Catherine EVILLARD

Madame la Présidence explique que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Président du CCAS présente au Conseil d'administration, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'administration.

Madame la Présidente précise que s'il participe à l'information des élus, ce débat sur les orientations budgétaires joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Enfin, Madame la Présidente rappelle que ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs qui seront adoptés ultérieurement.

Madame la Présidente explique ensuite que même si le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il doit cependant faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de cette formalité.

Cf. rapport d'orientations budgétaires en annexe.

Le Conseil d'Administration ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, dans les CCAS liés aux communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du conseil d'administration du CCAS de Gennes-Val-de-Loire le 17 février 2022.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu :

- ⇒ Prend acte du débat des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport joint en annexe ;
- ⇒ Prendre acte des orientations budgétaires de l'exercice 2022 ;
- ⇒ Dit que le rapport d'orientations budgétaires sera mis à la disposition du public sur le site Internet de la commune et consultable à la Mairie centrale de Gennes-Val-de-Loire ;
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut Mme Evillard Catherine Vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

05. ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : Création d'une équipe projet

Rapporteur : Nicole MOISY

Madame la Présidente explique que, comme évoqué lors des dernières rencontres du CA du CCAS, la démarche en vue de conduire une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est engagée sur le territoire. Si la réalisation de l'ABS revêt un caractère obligatoire pour les CCAS, la méthode de travail n'est pas définie et reste à la libre appréciation des structures.

Madame la Présidente donne la parole à la Directrice du CCAS qui précise que, dans ce sens, le service départemental Action Sociale et Ingénierie Territoriale, propose aux CCAS du territoire de Saumur-Val-de-Loire un accompagnement collectif pour réaliser cette démarche en mettant à disposition une méthode de travail rigoureuse ainsi que des outils de recueils des informations quantitatives et qualitatives.

Approuvant cette proposition, Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente se sont engagées aux côtés du Département de Maine-et-Loire ainsi que des CCAS de Doué-en-Anjou, Tuffalun, Longué-Jumelles et Brain-sur-Allonnes, à conduire cette démarche en suivant la méthode élaborée par les soins du service et Ingénierie Territoriale.

Dans ce sens, il est aujourd'hui proposé de créer un groupe de travail dédié au suivi de la démarche ABS, étant entendu que cette équipe projet sera accessible à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration qui le souhaitent et sont disponibles pour, notamment, (liste non exhaustive) :

- Participer à l'analyse des données quantitatives ;
- Participer à la collecte et analyse des données qualitatives ;
- Participer à la définition des enjeux pour le territoire.

L'équipe projet se réunira à échéance régulière, en fonction de l'avancée de la démarche, et rendra compte du travail réalisé en Conseil d'Administration. Il est à noter que l'ABS est à l'interface de plusieurs autres démarches, telles que Petites Villes de Demain, Convention Territoriale Globale, PEDT... Entre ces programmes, des liens de transversalité et de complémentarité sont donc à tisser, à imaginer et à animer.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- ⇒ De créer un groupe de travail en charge du suivi de la démarche ABS
- ⇒ De constituer ce groupe, sans limite de place, des administrateurs volontaires suivants :

ABS – CA du CCAS – Membres de l'équipe projet	
Catherine EVILLARD	Yves LE VRAUX
Dominique CRAMET	Marie-Madeleine MENARD
Alexandra OUVRARD	Danielle LEGUAY
Francine GITTON	Dominique-Anne REYNAUD
Françoise LERAY	

- ⇒ D'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

06. RETOUR SUR LES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Rapporteur : Catherine EVILLARD

Madame la Vice-Présidente explique que, lors de son installation le 22 novembre dernier, le Conseil d'Administration a décidé la création d'une Commission permanente, une instance collégiale plus légère que le CA et au fonctionnement plus souple, qui permet donc un traitement des demandes d'aides financières plus réactif.

Madame la Vice-Présidente précise que, depuis la dernière rencontre du CA du CCAS, la Commission permanente s'est réunie le 5 janvier, le 2 et le 16 février pour étudier 3 demandes d'aides et à décider :

- D'accorder une aide financière sous la forme d'un secours d'urgence d'une valeur de 100€ ;
- D'accorder deux aides financières (aide au paiement des factures et aide à l'énergie et aux fluides) d'un montant total de 250,00 € ;
- D'accorder une aide financière au passage du BAFA d'un montant total de 250,00 €.

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par la Commission Permanente.

07. BILAN DES DISPOSITIFS D'AIDE A LA PRATIQUE DE LOISIRS

Rapporteur : Catherine EVILLARD

Madame la Vice-présidente rappelle que le CCAS de Gennes-Val-de-Loire propose un dispositif d'aide à la pratique sportive et culturelle pour les familles du territoire sous conditions :

- Résidence : Gennes-Val-de-Loire
- Ressources : quotient familial inférieur ou égal à 500€
- Age : moins de 18 ans

Madame la Vice-présidente explique ensuite que, pour faciliter la connaissance du dispositif par les familles, il a été mis en place :

- Des conventions de partenariats avec les structures locales suivantes : Basket club rosiérois, Grézillé Loisirs, Familles Rurales, ESGR Foot, Gym Danse, Judo club, Karaté club, Tennis club - Gennes et Les Rosiers-sur-Loire, Ecole de Musique Saumur-Val-de-Loire ;
- L'envoi, par courrier, du chèque de 30,00 € aux familles concernées ;
- Le cumul possible de l'aide du CCAS avec celle de l'Etat pour soutenir les inscriptions de loisirs.

Enfin, Madame la Vice-présidente précise que, si les années précédentes, le dispositif n'était pas sollicité, cette année, cette nouvelle organisation, bien que perfectible a permis à 6 familles (9 enfants), de faire valoir l'aide du CCAS auprès de 4 structures différentes pour des activités de football, musique, activités de loisirs, judo. Le montant total de l'aide du CCAS s'élève à 270,00 €.

Le Conseil d'Administration approuve la proposition de Madame la Vice-présidente d'étudier, lors d'une prochaine rencontre, les leviers pour faciliter toujours plus l'accès des familles au dispositif.

08. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Directrice informe les administrateurs que le Centre Hospitalier du Douessin présente sa candidature à la Conférence des Financeurs, afin de reconduire les ateliers mémoire, organisés en partenariat avec le CCAS. Les administrateurs prennent acte de cette information et indiquent également que ce dispositif est précieux sur le territoire et qu'il apporte une réelle plus-value.